

DATE LIMITE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ADMISSION		AU PLUS TARD LE 10 FÉVRIER
Envoi de la convocation officielle Incluant la date et l'heure exacte		Au plus tard le 10 février
BOIS	Basson	Vendredi 27 février
	Clarinette	Vendredi 13 février
	Flûte	Vendredi 13 février
	Hautbois	Jeudi 12 février
CHANT	Chant	Samedi 14 février
CLAVIERS	Accompagnement	À confirmer
	Clavecin	À confirmer
	Ondes Martenot	À confirmer
	Orgue	Vendredi 20 février
	Piano	Jeudi 19 février Vendredi 20 février Samedi 21 février Dimanche 22 février
COMPOSITION	Électroacoustique	Vendredi 20 février
	Instrumentale	Vendredi 20 février
CORDES	Alto	Vendredi 27 février
	Contrebasse	Vendredi 27 février
	Guitare	Vendredi 27 février
	Harpe	Vendredi 27 février
	Violon	Vendredi 27 février Samedi 28 février Dimanche 1 ^{er} mars
	Violoncelle	Vendredi 27 février
CUIVRES ET PERCUSSION	Cor	Vendredi 20 février
	Euphonium	Samedi 21 février
	Percussion	Vendredi 13 février
	Saxophone	À confirmer
	Trombone	Vendredi 20 février
	Trompette	Vendredi 27 février
	Tuba	Samedi 21 février
DIRECTION	Direction	Non-offert en 2026-2027

Les candidats et les candidats répondant aux exigences lors de l'audition seront convoqués aux tests de classement en théorie musicale (selon leur niveau)

Vendredi 27 mars
Dimanche 29 mars

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tous les échanges en lien avec une demande d'admission sont faits par courriel à l'adresse indiquée à votre demande, à partir du RegistrariatMTL@conservatoire.gouv.qc.ca



Veillez vous assurer que votre adresse est bien valide, et de consulter votre boîte indésirable au besoin. Pour les candidates et les candidats d'âge mineur, veuillez vous assurer d'indiquer les coordonnées du parent.

PRÉPARATION À L'AUDITION

Afin de connaître les exigences requises pour votre audition, vous pouvez consulter la page [Audition](#).

- Selon votre spécialité, vous devez consulter les exigences présentées pour le niveau auquel vous souhaitez être admis.

Le niveau de maîtrise attendu lors de l'audition varie en fonction de l'âge de la personne. Prendre note que le Conservatoire n'offre pas de cours d'introduction aux divers instruments qui y sont enseignés.

DÉROULEMENT DES AUDITIONS

Les auditions se déroulent normalement entre 9 h et 21 h. Les élèves de niveau primaire ou secondaire seront convoqués, dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires.

Un **studio de réchauffement** vous sera désigné et ce, pour une durée de trente (30) minutes avant l'heure prévue de votre audition.

Vous devez vous présenter à la porte de la salle cinq (5) minutes avant l'heure prévue de votre audition. Le président du jury viendra vous chercher pour entrer dans la salle.

Prendre note également des informations suivantes:

- Les auditions se déroulent exclusivement devant les membres du jury d'admission. Aucune autre personne que la candidate ou le candidat, et s'il y a lieu la ou le pianiste-accompagnateur, ne peut être admis à l'intérieur de la salle d'audition;
- Vous n'avez pas à fournir de partitions des pièces présentées pour le jury;
- Aucun pianiste-accompagnateur ne sera disponible sur place; vous devez vous présenter avec votre propre accompagnateur, si désiré.
- Il n'y a pas de casiers barrés ou d'espace privé pour déposer vos effets personnels - vous pourrez les laisser à l'entrée de la salle d'audition.

AUDITION PAR ENREGISTREMENT

Les candidates et les candidats ne pouvant se déplacer en présence au Conservatoire aux dates prévues peuvent faire la demande d'une **audition par enregistrement**. Afin de bénéficier de cet accommodement, vous devrez en faire la demande à la suite du dépôt de votre demande d'admission – en réponse à l'accusé de réception que vous recevrez. Les informations détaillées pour l'envoi de votre enregistrement vous seront transmises directement. **Tout enregistrement devra être soumis par lien électronique au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date d'audition prévue au calendrier (selon votre spécialité).**

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Au dépôt de votre demande d'admission, vous recevrez un **numéro de dossier, sous le format 20xxxxxxx, que vous devrez conserver pour toute la durée du processus d'admission.**

Vous devrez déposer les documents suivants :

- Certificat de naissance, en format long, incluant le nom des parents et le lieu de naissance
 - Bulletin scolaire ou relevé de notes le plus récent (si votre programme est déjà complété, veuillez fournir une version avec la mention du diplôme obtenu)
 - Pour le niveau universitaire seulement : liste du répertoire travaillé au cours des 3 dernières années
 - D'autres documents pourraient également être requis pour les spécialités Composition et Composition électroacoustique.
- Veillez téléverser vos documents directement dans votre [dossier d'admission](#).

Dans le cas d'une admission officielle à la suite du processus d'admission, toute candidate ou tout candidat né à l'extérieur du Canada devra également prévoir les documents légaux pour étudier au Québec :

- Permis d'études, du Gouvernement du Canada
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), du Gouvernement du Québec
- Preuve d'assurances, de la RAMQ ou d'un régime privé

Des documents prouvant la citoyenneté pourraient également être requis pour les étudiantes ou les étudiants bénéficiant d'un statut de résidence canadienne ou québécoise.

RENCONTRE AVEC UN PROFESSEUR DE SPÉCIALITÉ

Si vous avez des questions concernant la préparation à l'audition, ou si vous souhaitez rencontrer une professeure ou un professeur de spécialité, vous pouvez vous inscrire [en complétant ce formulaire](#). Celui-ci communiquera directement avec vous dans les jours suivants.



POUR TOUTE AUTRE DEMANDE, ÉCRIVEZ NOUS!

RegistrariatMTL@conservatoire.gouv.qc.ca